



La Communauté de Communes > de la Boucle de la Seine se met en place

En vue d'exercer à partir du 1er janvier 2006 les premières compétences transférées des 7 communes ou des syndicats intercommunaux, notre Communauté de Communes de la Boucle de la Seine « CCBS », puisque c'est son sigle, s'organise. Premier acte, le 29 juin dernier : le Conseil communautaire, comprenant, par commune, 4 délégués titulaires et 2 suppléants élus par leur conseil municipal, a élu son président et ses 6 vice-présidents et décidé des missions et de la composition commissions d'études et de propositions.

Alain-Marie Foy, Maire du Vésinet, est devenu le président de la CCBS et les vice-présidents ont chacun en charge un domaine d'action : Jean-Roger Davin, Maire de Croissy-sur-Seine : le développement économique et l'emploi, Pierre Fond, Maire de Sartrouville, Conseiller général : les finances et l'administration, Alexandre Joly, Maire de Houilles, Conseiller général : la circulation, les transports en commun (bus), la voirie d'intérêt communautaire, Françoise Brondani, Maire de Carrières sur-Seine : la protection de l'environnement, Christian Murez, Maire de Chatou : le logement (programme local de l'habitat individuel ou collectif, privé ou social), Jean-François Bel, Maire de Montesson, Vice-président du Conseil Général : l'urbanisme et l'aménagement de l'espace. Ces différents domaines d'action montrent les priorités des 7 communes au sein de la CCBS, dans le cadre d'aménagement du territoire de la Boucle qui a été défini en 1998

dans son Schéma Directeur. Au moment où le Conseil Régional d'Ile-de-France entame la révision du Schéma Directeur Régional (datant de 1994), il est essentiel que la CCBS, dont les 166 000 habitants en feront la plus importante communauté de communes de France, fasse valoir ses exigences quant au développement équilibré de son territoire. Ce sera la vocation majeure de la CCBS qui va élaborer le « Livre blanc » de l'aménagement de la Boucle.

Les principes d'action et de fonctionnement de la CCBS seront les suivants :

- > Respecter l'identité de chacune des 7 communes dont l'histoire et les caractères sont uniques, à cet égard une communauté d'agglomération aurait restreint le libre arbitre de chaque conseil municipal.
- > Faire émerger des réflexes communautaires positifs par opposition au risque des querelles de clochers ; rechercher en

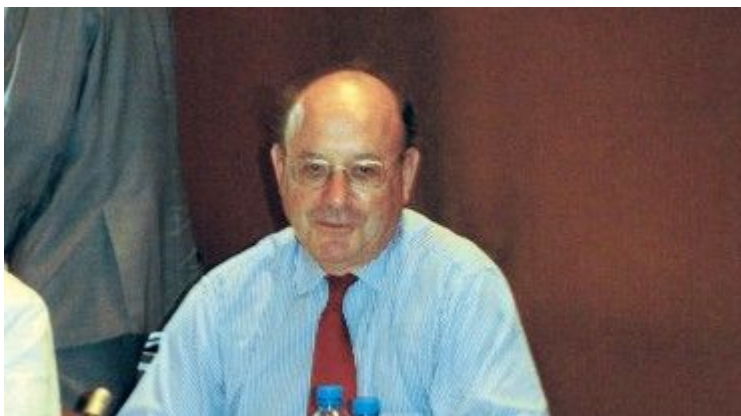
permanence l'intérêt communautaire.

> Coopérer avec les communes limitrophes de la Boucle, à commencer par Le Pecq, dont un tiers des habitants vit dans « notre » Boucle, mais aussi avec les intercommunalités en cours de constitution de l'autre côté de la Seine, à l'ouest et au sud de la Boucle, sans oublier Rueil, Argenteuil ou Bezons, hors département.

> Collaborer avec nos partenaires clés : les représentants de l'État (Préfet, Sous-Préfet) et ses services (Équipement, Agriculture...), la Région Ile-de-France, le Département des Yvelines, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, les Chambres d'Agriculture, de Commerce et des Métiers, l'ANPE et les associations locales concernées par les activités de la CCBS.

> Ne pas créer une administration supplémentaire ni un « hôtel » de la Communauté de communes abritant de pléthoriques services communautaires. Pour l'essentiel, la CCBS bénéficiera des compétences de l'encadrement et du personnel des 7 mairies, tout en recourant aux expertises extérieures nécessaires. Cette politique de gestion est la seule de nature à éviter, compte tenu des dotations d'État et des subventions régionales ou départementales, un accroissement de la pression fiscale locale.

Le pain ne manque pas sur la planche, on le voit. Nous aurons en particulier, auprès des habitants lecteurs des publications municipales, à être très concrets quand nous rendrons compte des études en cours, des réalisations et des progrès de l'action intercommunale.



Alain Marie Foy a été élu Président du CCBS.

Jean-François Bel, maire de Montesson, a en charge l'urbanisme et l'aménagement de l'espace.